



N°87
Janvier
Février
Mars
2014

FSU 92

L'atout FSU

La lutte syndicale !



© Myriam Descamps



© André Landrain, montage Pierre Cardon

Collèges et lycées du 92, un mouvement exceptionnel (pages 4 et 5)

Edito, CDDP page 2 • **Collèges et lycées en lutte pages 3 et 4** • **Carte scolaire : priorité au primaire ? page 5** • **Métropole du grand Paris, vigilance ! pages 6 et 7**
• **18 mars, raisons d'une grève. Page 8**



La manifestation du 18 mars 2014, si elle n'était pas un échec au regard du nombre de participants, des revendications légitimes qu'elle avançait (voir pages 3 et 4 dans le bulletin) et de l'union des forces syndicales représentatives du public et du privé, n'avait pas non plus fait le plein.

Il est de plus en plus difficile pour les salariés (du public comme du privé) de faire grève dans le contexte de crise et de baisse de pouvoir d'achat.

L'inquiétude devant la montée quasi continue du chômage est aussi un frein à la mobilisation.

À cela s'ajoutait la proximité des élections municipales, cinq jours plus tard.

Malgré l'antienne du «*scrutin local déconnecté de la politique nationale*», plus de 40% des Français disaient vouloir manifester leur mécontentement à l'occasion de ce vote.

Ils l'ont fait en s'abstenant ou en votant pour des candidats de droite, voire d'extrême droite au premier et au deuxième tours.

Quand les villes parmi les plus pauvres d'Île de France sont celles où le taux d'abstention est de 58 à 62%, il faut s'inquiéter. Quand un jeune sur deux ne va pas voter, il faut s'inquiéter.

«*L'avertissement a été entendu*» : ce fut la réaction gouvernementale.

L'absence d'anticipation et leur degré de surprise montrent assez l'autisme des élites au pouvoir, abusées par un certain abattement des salariés et par une autosatisfaction commune.

Ce qui leur a permis dans un second temps de dire que rien ne changerait, avant que les annonces d'un infléchissement ne



© Michel Ossakowsky

prévalent. Le jeu des chaises tournantes pour les ministres devenait donc justifié. Et la com' envoyait des signes censés être rassurants, fondés sur le choix des personnes intronisées.

Et pourtant...

Et pourtant le nouveau ministre de l'Education nationale est sensible, comme il l'a laissé entendre devant un congrès du SNEP-FSU, à la bivalence dans le second degré, ce qui constitue un recul inacceptable de la reconnaissance des spécialités des enseignements.

Et pourtant l'école du socle que le SNES vient encore de condamner dans son congrès de Marseille aurait ses faveurs.

Et pourtant...

Et pourtant Marylise Lebranchu reste pour la Fonction publique. Elle évoquait la possibilité de mettre à contribution les hauts fonctionnaires qui «*gagnaient plus que les ministres*». Pourquoi pas ? Elle ajoutait qu'une «*attention particulière*» serait prêtée aux catégories B et C, pour qu'elles ne soient pas touchées par des mesures fiscales. Bravo !

Mais un silence inquiétant plane sur la catégorie A, qui est loin de la qualification «*hauts fonctionnaires*».

La menace d'une nouvelle pression fiscale ajoutée au blocage des salaires est intolérable.

Evidemment, le seul signe qui importe est la remise en cause de la politique d'austérité, des pactes de responsabilité et autres avatars.

Face à la désespérance muette révélée par l'abstention, notre engagement syndical, au-delà de la défense des intérêts économiques et sociaux du plus grand nombre, porte des valeurs morales de solidarité et de démocratie qu'il doit affirmer. Il permet de faire entendre la voix des salariés pour ce qui touche à leur vie professionnelle et à leur conception de la société.

La FSU, par le travail de terrain de ses militants, suscite le débat, apporte des éléments de réflexion et initie les actions nécessaires à la satisfaction des revendications des salariés.

Plus que jamais la FSU dans ses luttes pour un élargissement des perspectives de carrière sur des bases transparentes et équitables s'affirme comme un outil collectif de revendication et un vecteur d'espoir.

Enfin la FSU, par ses analyses, par la défense des services publics, a plus que jamais un rôle à jouer contre l'exclusion et le délitement du corps social. Il y va de la démocratie.

Marie-Pierre Carlotti

Le CDDP 92 à Boulogne

Quel avenir pour le CDDP des Hauts de Seine ?

Dans la droite ligne de sa politique de désengagement et de vente de ses biens, le Conseil Général des Hauts-de-Seine a décidé brutalement de mettre fin au bail du Centre Départemental de Documentation Pédagogique du 92 à Boulogne-Billancourt (locaux spécifiquement construits pour le CDDP), afin d'y implanter la nouvelle sous-préfecture.

Les locaux devaient donc être évacués pour la mi-février.

Si une audience auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine (accompagnée par la FSU) a permis de repousser l'échéance à la fin de l'année scolaire afin de pouvoir permettre aux personnels de continuer à exercer leurs missions et de se préparer au déménagement, à l'heure où nous écrivons cet article aucune solution n'a été

trouvée pour la rentrée prochaine, et encore moins sur le long terme.

Pourtant, le CDDP des Hauts-de-Seine fonctionne très bien, c'est un lieu de formation privilégié pour les enseignants du département, doté d'une bibliothèque importante.

Par ailleurs, c'est le CDDP qui est moteur dans l'entrée de l'École dans l'ère numérique.

Si l'avenir des personnels n'est pas menacé, ce sont bien les missions qui sont remises en cause à court terme, puisque des locaux adaptés sont nécessaires à l'accueil du public et au développement du numérique.

La FSU continuera de porter avec les personnels leurs exigences auprès du recteur afin qu'une solution pérenne soit trouvée rapidement dans des conditions favorables, pour que le CDDP puisse continuer à remplir toutes ses missions.

Charlotte Boeuf

Retraités de la FSU participez aux activités de la SFR 92 !

Au côté des actifs, ensemble pour un enseignement démocratique, pour l'amélioration du pouvoir d'achat, pour la défense et l'extension de la protection sociale ! La section Fédérale des retraités a tenu une réunion d'information le 10 avril à Gennevilliers. Contact FSU 92.

Une mobilisation exceptionnelle dans les collèges et les lycées des Hauts-de-Seine



En janvier-février dernier, les collèges et les lycées du 92 ont connu une mobilisation historique.

Certaines caractéristiques de cette mobilisation sont remarquables...

- Tout d'abord le nombre d'établissements touchés : près d'une quarantaine d'établissements du département (sur 150 environ) ont connu des actions de mobilisation sur la période : grèves, manifestations, communiqués, actions vers les parents d'élèves.

- Des grèves fortement suivies : des taux de grévistes oscillants entre 70% et 100% (!) certaines journées et cela même dans des établissements habituellement peu mobilisés.

- La durée du mouvement est aussi étonnante, pas loin d'un mois.

Même s'il y a eu un effet de rotation entre des établissements mobilisés tôt et qui avaient besoin de souffler, et d'autres qui entraient dans l'action, la montée en puissance du mouvement jusqu'au jeudi d'avant les vacances de février est à noter, ainsi que la ténacité des collègues qui aujourd'hui en payent le prix fort par le retrait de nombreuses journées de salaire pour grève.

- La diversité des acteurs qui se sont mobilisés ensemble : personnels enseignants et d'éducation, parents d'élèves, lycéens, élus (les maires, en pleine campagne municipale...) voire certains chefs d'établissement qui, sans pouvoir l'affirmer officiellement, étaient choqués par les décisions de la Direction académique.

Qu'est-ce qui explique un tel mouvement qui a démarré d'abord dans les collèges ZEP du Nord 92 (de Colombes, Gennevilliers, Villeneuve puis Clichy) puis s'est diffusé vers le centre et le sud du département dans des collèges Education prioritaire et non-Education

prioritaire (Nanterre, Suresnes, Clamart, Châtillon, Chatenay, Issy) ?

Le point de départ est la baisse drastique décidée par la Direction académique des Taux d'encadrement (le fameux ratio heure par élève ou H/E) dans les établissements classés Education prioritaire ; baisse justifiée par un discours du Directeur académique incompréhensible pour les collègues: "*il n'y a pas de véritable ZEP dans le 92*", "*le 92 est un département riche*" avec "*un taux de catégories sociales favorisées supérieures aux autres départements*".

Pourquoi amputer les moyens de l'Education Prioritaire quand le Ministre annonce le contraire ?

C'est que le département va connaître à la rentrée 2014 une forte hausse d'élèves (+1700) dans le Second degré.

Ayant reçu peu de moyens supplémentaires (environ 500 heures), le Directeur académique est allé puiser dans les dotations horaires - celle des collèges ZEP et les lycées (qui ont quasiment tous une baisse de leur H/E). Certains établissements, surtout ceux à public plus favorisé et où les effectifs augmentent, ont une dotation en hausse, immédiatement mangée par de nouvelles divisions à ouvrir (avec l'augmentation des effectifs) alors que d'autres subissent une forte baisse de leur dotation horaire (jusqu'à 120 heures en moins pour un collège classé Sensible de Villeneuve, idem pour le lycée ZEP de Colombes) pour quelques élèves en moins...

Mais ce qui a mis les collègues en fureur, n'est pas qu'une simple question de chiffres.

La baisse des dotations horaires implique la destruction d'une partie du potentiel éducatif de ces établissements : suppression de postes fixes avec mesure de carte pour des collègues, suppression de projets, d'options et de dispositifs de

remédiation pour les élèves en difficulté. C'est tout le sens du métier, de ce pour quoi les collègues travaillent dans des établissements difficiles : aider les élèves en difficulté et trouver les moyens pour les aider, qui a été remis en cause par la vision technocratique et gestionnaire.

Ajouter à cela, une manipulation des chiffres par Direction académique, mélangeant sciemment le prévisionnel et le constaté, et une stratégie du pourrissement du mouvement, notamment en refusant de répondre aux interrogations légitimes des collègues sur "*comment allons-nous faire avec moins de moyens*" et aux interpellations syndicales, le cocktail est rapidement devenu explosif !

Les formes de la mobilisation ont été remarquables : les organisations syndicales du département ont joué un rôle majeur dans la structuration de la mobilisation.

Toutes unies dans une intersyndicale (CGT, CFDT, FO, UNSA, SUD et bien



entendu la FSU), elles sont restées unies jusqu'au bout (voir les nombreux communiqués de presse disponibles sur : <http://www.versailles.snes.edu/> rubrique SNES 92).

Elles sont restées dans le mandat défini par les représentants des établissements dans des AG régulièrement réunies : l'exigence d'une dotation ministérielle supplémentaire d'a minima 2000 heures pour le rétablissement du potentiel éducatif dans tous les établissements.

Mouvement de janvier - février 2014

dans les collèges et lycées des Hauts-de-Seine



© Myriam Descamps

La clarté du mandat et l'unité syndicale expliquent l'unité des revendications entre les établissements ZEP et non ZEP ainsi que la mobilisation croissante.

Si la mobilisation n'a pas repris après les vacances et laisse des traces (parents d'élèves désabusés voire scandalisés, collègues à la fiche de paie fortement réduite pour le mois de mars...), le bilan est loin d'être négatif.

- La Direction académique a été obligée de redistribuer plus de 1000 heures, entre le début et la fin des mobilisations (une partie sa réserve de gestion, réservée pour ouvrir des divisions en juin). La mobilisation a donc payé.

- Toute modification de la carte de l'enseignement prioritaire dans ce département sera difficile à faire accepter aux collègues surtout si elle se traduit par une baisse des moyens horaires.

Le discours du type "il n'y a pas de vraie ZEP dans le 92" est inaudible pour des collègues qui ont, eux, les élèves en responsabilité...

- Enfin, la forte capacité de mobilisation dans ce département, lorsqu'elle est relayée par les organisations syndicales, doit servir d'avertissement clair à la Direction académique.

Pour le SNES 92
et la FSU
Béranger

Delacotte et Jean-
François Gay
co-secrétaires
départementaux
SNES



Lycée Monod Clamart et collège Mandel à Issy

Ces deux établissements (avec des élèves de milieux sociaux plutôt "favorisés", mais pas tous) ont été mobilisés car leur dotation horaire ne leur permettra pas de faire une rentrée 2014 équivalente à la rentrée 2013. **Sur Mandel**, avec la dotation horaire prévue - et un des H/E les plus bas du département - il faudra, pour la rentrée 2014, supprimer tous les dédoublements en Français et Anglais, la demi-heure en plus en Maths 4^{ème}, 1h30 d'initiation au Chinois 5^{ème}, une heure en bilingue Allemand 6^{ème} et 5^{ème} (= 2h de moins), une heure en Allemand euro avec regroupement 4^{ème}-3^{ème} sur une heure hebdo (= 1h), une heure de chorale, 2h de piscine (certains élèves n'auront donc pas natation) réduction du volume d'heures d'Aide Personnalisée en 6^{ème}.

Sur Monod ce sera, soit assurer la carte des options obligatoires, soit assurer tous les dédoublements prévus dans le cadre de la réforme du Lycée....

Les choix sont simples pour ces 2 établissements aux effectifs pléthoriques, il faut supprimer quasiment toutes les options ou alors ne plus assurer tous les horaires réglementaires (horaires dus aux élèves et pour lesquels leurs parents payent des impôts...). C'est la réponse qui leur a été donnée lorsqu'une délégation de leur établissement a été reçue à la Direction académique. En clair débrouillez-vous...



© Dayflymotion

Préparation de la rentrée 2014 pour les collèges et lycées du 92

La FSU (le SNES et le SNEP) a voté contre la préparation de la rentrée 2014 sur les postes fixes dans les collèges et lycées du département.

Le jeudi 17 mars a été examiné le projet de la direction académique sur les créations / suppressions de postes dans les Hauts-de-Seine pour la rentrée 2014.

A l'initiative de la FSU toutes les organisations syndicales présentes ont voté contre ce projet. Le vote ayant été "unanimentement défavorable", le Directeur académique a été obligé de présenter un nouveau projet.

Pourquoi les syndicats de la FSU 92 ont-ils voté contre ?

10 postes fixes en plus dans le 92 seulement, pour 1700 élèves de plus à la rentrée 2014 soit...1 poste pour 170 élèves en plus...

Conséquence mécanique des faibles moyens horaires en plus dans le département, il y a eu très peu de créations dans le département : le solde entre les créations et les suppressions de postes fixes est très faible : 10 postes en plus !

Cette balance positive est loin de combler les suppressions de postes opérées dans ce département depuis 2010 : -177 à la rentrée 2011, - 129 à la rentrée 2012 et + 24 à la rentrée 2013.

La direction académique va supprimer plus de postes en Lycée qu'elle n'en crée (- 4 postes) alors qu'elle y attend environ 1000 élèves de plus !

14 créations seulement en collège...

Qui plus est, certaines disciplines sont maltraitées et perdent des postes : l'EPS, les Lettres classiques (- 5 postes !), l'Allemand, les SES, la Philo.

C'est le reflet de l'abandon de certains champs disciplinaires et des conséquences de la réforme du Lycée : la diversité des Langues, le Grec et le Latin, la revalorisation de la filière L, les SES, comme enseignement d'exploration en Seconde.

92 Premier degré Carte Scolaire

Vous aviez dit priorité au Primaire ?

Les opérations de carte scolaire concernant les ouvertures et les fermetures de classe ont eu lieu la semaine du 7 au 11 avril.

La dotation départementale était connue depuis quelques mois : 56 postes supplémentaires pour les Hauts-de-Seine alors que 1200 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée prochaine.

Nous nous doutions bien que cela serait loin d'être suffisant pour améliorer les conditions d'exercice des enseignants et d'apprentissage des élèves.

Et effectivement, les projets d'ouvertures et de fermetures de classes présentés par l'administration (à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous n'avons pas les mesures définitives) prévoient même une augmentation du nombre d'élèves par classe moyen pour les écoles du département.

La priorité au primaire signifie-t-elle une augmentation des effectifs dans les classes ?

Certes, un certain nombre de postes des dispositifs "plus de maîtres que de classes" et "scolarisation des enfants de moins de trois ans" ont été ouverts, mais seulement 11 sur la trentaine de ces postes correspondent réellement à des créations, les autres étant financés par des fermetures de postes-classes dans les écoles où sont implantés ces dispositifs.

Lors des réunions ministérielles du mois de décembre dernier intitulées "chantiers métier", le ministre de l'Education Nationale avait souhaité une relance des dispositifs de RASED (réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté, composés de maîtres E, maîtres G et psychologues scolaires).

Or, si 4 postes G ont bien été créés, ils le sont par la fermeture de 4 postes E.

Comment peut-on parler de relance ?

Seul point positif, l'augmentation conséquente du nombre de départs en formation spécialisée dans ces deux options, mais qui sera bien loin de couvrir les nombreux postes vacants existant, tant la politique de casse des RASED de ces dernières années et l'absence de départs en formation a eu de conséquence sur la situation des RASED dans notre département.

Sommes-nous étonnés ?

Non, car dès le début le SNUipp-FSU, s'il avait pris bonne note du changement de cap, avait aussi dit que le nombre de postes prévus (60 000) serait largement insuffisant pour permettre à minima de reconstruire l'école...

Quant à la transformer... Et il se trouve que depuis quelques semaines, l'avenir

même de ces 60 000 postes est menacé. En effet, dans la logique de sa politique d'austérité et de ses cadeaux au patronat, le gouvernement a mis en place le "Pacte de responsabilité" avec ses 30 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales patronales.

Au total, ce sont 50 milliards d'économies que le gouvernement devra trouver, qui se traduiront forcément par une diminution des dépenses publiques sur les trois prochaines années, aggravant ainsi les politiques d'austérité.

Dans ce cadre, l'engagement de création des 60 000 postes dans l'éducation nationale pourrait être remis en cause. C'est inacceptable !

Nous sommes très loin d'une véritable priorité au primaire, priorité qui devrait permettre de transformer l'école pour



© Photos André Landrain

permettre de lutter efficacement contre la difficulté et l'échec scolaire.

Le SNUipp, avec la FSU, continuera de porter haut et fort ses propositions pour mettre fin à la logique de la politique d'austérité, et ainsi redonner au service public d'éducation et aux services publics en général la place qui leur est due.

Pour la FSU, la fonction publique reste une chance, ne la laissons pas passer...

Charlotte Bœuf

Lycéens sans papiers : pour RESF IDF il faut faire évoluer la situation des jeunes sans papiers scolarisés

Sans remonter aux origines du RESF, né de l'émotion soulevée par la condition des lycéens sans papiers, la situation de ces jeunes a connu une réelle évolution.

Alors qu'en 2004, 2005 la police n'hésitait pas à aller chercher les élèves dans les écoles, les collèges ou les lycées, c'est devenu impossible : voir l'émotion provoquée par l'arrestation de Léonarda dans un bus scolaire.

Voilà maintenant des années que les ministres de l'Intérieur successifs ont, de fait, pratiquement renoncé à expulser les jeunes majeurs scolarisés.

Deux lycéens "seulement" expulsés par Guéant en 2011 dont l'un, Ilyès, revenu en moins de trois semaines. Valls a bien tenté, la première année de son ministère, de reprendre les expulsions de lycéens, commençant par des jeunes fragilisés par les délits réels ou supposés dont ils étaient soupçonnés.

Cinq d'entre eux l'ont été de mai 2012 à novembre 2013, jusqu'à ce que l'expulsion de Katchik et les manifestations de lycéens qu'elle a déclenchée bloquent, au moins jusqu'à aujourd'hui, les ardeurs cynégétiques du ministre.

Pour autant, tout n'est pas résolu pour les jeunes majeurs sans papiers, loin de là.

En effet, la circulaire Valls de novembre 2012 a dans les faits, rendu plus difficile encore l'obtention d'un titre de séjour par

ces jeunes. Cette circulaire prévoit la régularisation des jeunes entrés en France et scolarisés avant leur 16^{ème} anniversaire. Les quelques dispositions prévues pour ceux arrivés après cet âge sont très restrictives et aboutissent dans le meilleur des cas à la délivrance de titre précaires, étudiant voire APS (Autorisation provisoire de séjour).

Environ 90% des jeunes que nous connaissons sont exclus du champ d'application de la circulaire Valls très abusivement dite de "régularisation" (...).

Il y a pourtant des signes montrant que la capacité de solidarité et de mobilisation des lycéens vis-à-vis de leurs camarades sans papiers est loin d'être éteinte, contrairement à ce que veulent laisser croire Valls et compagnie.

600 élèves et profs devant la préfecture de Créteil en novembre 2013 arrachent la régularisation d'une famille en quelques heures. Très récemment, à Chalons-sur-Saône, à Marseille, à Saint-Nazaire, les lycéens ont manifesté massivement pour leurs camarades frappés d'OQTF. Il faut accompagner et autant que possible, tenter d'amplifier ces mouvements.

L'objectif est d'obtenir la révision de la circulaire Valls concernant les lycéens sous la forme d'un texte, de loi si possible, définissant des conditions de régularisation qui ne soient pas un couperet.

Extraits de coordination RESF Idf

Métropole du Grand Paris... La vigilance s'impose

La famille Renault en est pour ses frais !

Dans un numéro précédent nous avons informé des tentatives de la famille Renault pour récupérer l'entreprise, ou recevoir des indemnités conséquentes, sous prétexte que Louis Renault n'aurait pas collaboré, pas vraiment en tout cas !

Si elle a eu gain de cause à Oradour-sur-Glane en faisant retirer de l'expo permanente la photo où Louis Renault serre la main à Hitler en 1938, cette fois il en a été autrement.

En particulier grâce à la mobilisation qui s'est faite autour des anciens syndicalistes de Billancourt comme Michel Certano, Roger Sylvain, Aimé Halbeher, de la fédération des métaux CGT, de l'association *Esprit de résistance* et de l'historienne Annie Lacroix-Riz, dont les révélations appuyées sur le contenu des Archives de la police n'y ont pas été pour rien (1). Après avoir été déboutés en première instance et en appel, les héritiers poussaient jusqu'en cassation !

Et le 21 février dernier la cour de Cassation rendait son verdict : elle se déclarait incompétente et par conséquent refusait d'examiner l'affaire. C'était une claque pour la famille Renault ce d'autant que du Monde au Figaro on avait pas ménagé son soutien à cette « pauvre famille » spoliée par les méchants résistants. Rappelons tout de même que seules les entreprises Renault ont été nationalisées, pas la fortune (dont une propriété de 21 Km²) retournement de 1947 qui vit l'abandon des poursuites pour collaboration économique.

Aux dernières nouvelles le bruit courrait que la famille allait porter l'affaire devant le tribunal de l'Union Européenne !

Mais ce n'est qu'une rumeur ! Par contre toujours pas de nouvelles sur la pose d'une plaque portant la liste des militants syndicalistes et communistes fusillés ou déportés par les nazis et souvent "donnés" par la direction Renault en toute intelligence avec Louis Renault !

Maurice Cuckierman

(1) On lira avec intérêt la deuxième édition, en fait complètement différente de la première, de son livre « *Banquiers et industriel sous l'Occupation* » chez Armand Colin où le dossier Renault est amplement développé.

ANNIE LACROIX-RIZ
Préface d'Alexandrie Jaudin

INDUSTRIELS ET BANQUIERS



FRANÇAIS SOUS L'OCCUPATION

Nouvelle édition entièrement refondue

ARMAND COLIN



© Ville de Chevilly-Larue

Métropole du Grand Paris la vigilance s'impose !

Les personnels de l'éducation comme ceux des collectivités territoriales ont suffisamment de chats à fouetter pour ne pas prêter beaucoup d'attention aux débats - assez peu médiatisés il faut bien le dire - sur la création des Métropoles.

Pourtant la Loi instaurant une "nouvelle étape de décentralisation" doit venir devant le parlement courant 2014, et la Métropole du Grand Paris est déjà annoncée pour le 1^{er} janvier 2016.

Il est donc clair que le projet est en marche, dans le cadre d'un "Meccano" accéléré et de grande ampleur qui envisage aussi de redécouper les Régions pour en réduire le nombre, de fusionner des départements voire de supprimer les départements eux-mêmes, etc.



Dans une récente interview au Parisien (1), Marylise Lebranchu,

aujourd'hui toujours Ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la Fonction publique dans le gouvernement Valls, s'est voulue rassurante à l'égard des fonctionnaires qui rejoindront la métropole du Grand Paris.

"Le seul changement, c'est que les agents de la métropole auront un employeur unique. Mais les règles inscrites dans la loi sont telles qu'ils ne subiront pas de perte. Chaque agent gardera à titre individuel sa rémunération et toutes ses garanties de carrière".

Bref, dormez bonnes gens...

La Ministre reste discrète sur le nombre d'agents des collectivités qui seront concernés - "Nous le saurons précisément quand la mission de préfiguration aura examiné, compétence par compétence, l'organisation de la métropole".

Mais tout en assurant que "nul ne peut perdre des avantages qu'il a déjà", elle précise : " Je me suis engagée à faire étudier l'impact d'une fusion des départements de la petite couronne".

"On regroupe des collectivités qui ont des pratiques différentes. (...) Après, il y aura des négociations sur le lissage des conditions d'emploi. Ce travail nécessaire sera mené au sein de la métropole du Grand Paris".

Métropole du Grand Paris... La vigilance s'impose

Avec l'austérité et la chasse aux 50 milliards, la politique du gouvernement est de pousser plus que jamais à la réduction des dépenses publiques : celles de l'Etat qui entend se délester de certaines missions, mais aussi celles des collectivités (communes, départements, régions...) dont la Ministre souligne qu'elles "dépensent jusqu'à 20 % de leur budget sur des compétences non obligatoires"... Ce qui donne un ordre de grandeur aux coupes budgétaires visées !

"Dans la fonction publique de l'Etat, on ne peut pas réduire beaucoup plus le nombre d'agents".

En effet, après 5 ans de RGPP sous Sarkozy, et hélas 2 ans de poursuite de la RGPP dans quasi tous les ministères hors l'Education depuis 2012, l'administration de l'Etat n'a plus que la peau sur les os...

"En revanche, nous avons encore des pistes à explorer sur l'organisation des services de l'Etat, sur la répartition des missions et des moyens entre administrations centrales et services territoriaux".

Pour les penseurs de la "nouvelle étape de décentralisation", celle-ci vise à la "réduction du millefeuille administratif" et à l'élimination des supposés "doublons". Mais de quoi parle-t-on là ?

D'une nouvelle escalade dans la "rationalisation de la dépense publique", via des "mutualisations de services" : par exemple, "à l'échelle des villes", dit la Ministre, "en matière de mutualisation de services, on arrive à faire de 10 à 15 % d'économies en quelques années, en transférant les services d'urbanisme, de propreté ou de ramassage des ordures ménagères à l'intercommunalité par exemple".

Mais avec la Métropole, il ne s'agit plus de transférer ponctuellement telle ou telle compétence à une intercommunalité de proximité, mais d'organiser un transfert massif concernant 7 millions d'habitants sur les 12 millions que compte la Région Ile de France (qui ne gèrerait plus que les périphéries restant hors Métropole).

Petite difficulté : communes, départements, régions sont dirigés par des élus de proximité, attachés à une autonomie qui tient à leur légitimité électorale.

Rien ne garantit qu'ils auront spontanément la volonté d'amputer leurs projets de 15 ou 20 %... car ils auront des comptes à rendre à leurs électeurs.

Comment le gouvernement compte-t-il contraindre les collectivités à "mutualiser" et réduire leurs dépenses, même si elles ne le souhaitent pas ?



© AFP

D'une part en modulant de façon "incitative" le montant de la Dotation de fonctionnement annuelle versée par l'Etat aux collectivités: "Mon objectif", déclare la ministre, "c'est de prendre en compte l'effort de mutualisation dans la dotation générale de fonctionnement. Les communes ayant mutualisé leurs services recevront plus que celles ne l'ayant pas fait".

Autre levier : remettre en question les dégrèvements d'impôts locaux pour les habitants à faibles revenus, jusqu'à présent compensés par l'Etat en vertu de la solidarité nationale - ainsi les collectivités auront le "choix" entre financer leurs services en augmentant les impôts y compris pour les populations les plus vulnérables, ou ne pas augmenter les impôts donc réduire drastiquement leurs dépenses, notamment en "mutualisant" ou privatisant certains services, voire en les supprimant.

Enfin la Métropole, qui doit s'approprier la plupart des compétences actuelles des communes, intercommunalités et départements, aboutira aussi à un transfert des ressources fiscales et des pouvoirs de décision aux dépens des conseils élus actuels - municipaux, intercommunaux, généraux.

Les personnels des collectivités, titulaires ou non, sont directement concernés par ces enjeux de "rationalisation".

Mais les conséquences pourraient bien être lourdes aussi pour les dépenses de l'Aide sociale (à la charge des départements).

Plus généralement, pour la santé de l'économie : les collectivités territoriales fournissent 70 % de l'investissement public, qui "tire" toute l'économie.

Quant à l'Education : dans le laboratoire de la Métropole du Grand Lyon, née d'un

accord entre le Maire de Lyon et le président du Conseil général du Rhône, la Métropole s'empare de la gestion des écoles et des collèges situés sur son territoire, le Conseil Général ne gérant plus que les collèges des petites villes et zones rurales de la périphérie du département.

La Métropole lyonnaise lorgne également sur les lycées de l'agglomération lyonnaise, qui relèvent comme partout de la Région (Rhône Alpes).

Le risque est patent que se creusent les inégalités entre les écoles, collèges, lycées... transférés à la Métropole, et ceux qui resteront hors-Métropole.

Si le projet qui devait fusionner les deux départements (Haut Rhin, Bas Rhin) et la Région Alsace s'est heurtée à un refus de la population lors d'un referendum en avril 2013, c'est bien que les soucis existent, tant sur le fond des projets que sur leur avancée à marche forcée et sans débat public associant les personnels et les usagers.

De telles orientations ne peuvent pas ne pas avoir de conséquences à la fois pour les personnels, pour leurs conditions de travail, pour l'emploi dans les services publics et pour la qualité des services rendus à la population.

C'est pourquoi il est urgent que le mouvement syndical - et au-delà les citoyens que nous sommes - s'intéressent à ce dossier.

Marianne Auxenfans

(1) <http://www.leparisien.fr/economie/lebr-anchu-prete-a-mettre-a-contribution-les-fonctionnaires-les-mieux-payes-10-03-2014-3659417.php>

A l'origine de la mobilisation

Les salariés de la Sécurité sociale, bien placés pour voir les dégradations du système de protection sociale, combattent aussi les conséquences des suppressions de postes et du manque de recrutement de personnels.

Ils décident d'une manifestation unitaire pour le 18 mars 2014.

La protection sociale étant au centre des préoccupations, les organisations syndicales élargissent le périmètre de mobilisation.

Les annonces gouvernementales

Après le CICE (crédit d'impôt compétitivité-emploi) qui accordait une réduction de 20 milliards d'euros sur les charges des entreprises, le *Pacte de responsabilité* conclu le 6 mars entre le MEDEF et le Gouvernement poursuit l'objectif d'une réduction d'environ 30 milliards d'euros supplémentaires pour les entreprises.

Ce pacte est signé par la CFDT et la CGC, malgré l'absence de toute compensation de la part du patronat : aucun engagement concernant les emplois créés, aucune assurance quant à l'utilisation des fonds pour l'investissement et non pour l'augmentation des revenus des actionnaires, aucun contrôle prévu... Tandis que le SMIC reste bloqué.

Le pacte de responsabilité

Rappelons que c'est une part des salaires qui est sacrifiée puisque depuis 1946 c'est à la source que les salariés contribuent à la protection sociale.

En effet ces charges alimentent la branche famille de la Sécurité sociale.

A moins de supprimer ou réduire les prestations sociales, il faudra bien trouver les sommes ailleurs.

À l'amputation de ce qui est une partie des salaires pourrait donc s'ajouter une



© Michel Ossakowsky

nouvelle ponction fiscale, une double peine pour les salariés contribuables. Triple peine si l'on considère que cela constitue pour les femmes un recul, une régression (petite enfance etc...).

Le marché juteux de la complémentaire santé, obligatoire dans les entreprises, devrait s'ouvrir avec son cortège d'inégalités, les cotisations changeant selon les branches et les entreprises. Nicolas Sarkozy disait vouloir en finir avec l'héritage de la Résistance et le programme du Conseil national de la Résistance ; le démantèlement de la Sécurité sociale est programmé.

Les budgets publics

A ces milliards, il faut rappeler que s'ajoutent les réductions de budgets publics pour un montant de 50 milliards en 3 ans.

Les collectivités locales assurent les $\frac{3}{4}$ des investissements. Ils sont nécessaires au développement économique.

Les emplois en dépendent, emplois stables avec un salaire décent.

Le transfert des compétences au niveau local n'a pourtant pas été accompagné des transferts budgétaires indispensables, mettant les collectivités en difficulté.

Une cure d'austérité plus sévère mettrait à mal autant le développement économique que les services publics.

Pour la FSU, le maintien du gel des salaires et les annonces de Vincent Peillon quant au blocage des progressions de carrières, le refus de discussions sur une revalorisation pour les fonctionnaires ajoutaient encore aux motifs de mécontentement.

La manifestation avait donc pour mots d'ordre :

- des mesures urgentes en faveur des salaires, de l'emploi, de la protection sociale avec le salaire socialisé et du service public.
- la fin de l'austérité pour ne plus obérer la relance économique

Une clarification syndicale

Tous les syndicats qui avaient entériné - voire inspiré ! - les réformes des retraites, la baisse de fait des pensions, l'ANI et les nouveaux dispositifs, étaient absents ; d'autres se montrent offensifs en cette année d'élections professionnelles, mais composent sur le terrain.

La FSU doit se montrer à la hauteur des enjeux et faire front avec les organisations qui partagent ses analyses. C'est ainsi que le Congrès de la FSU à Poitiers avait accueilli comme invité Thierry Lepaon.

Elle se félicite des rapprochements qui augurent bien des luttes à venir.

Marie-Pierre Carlotti



© André Landrain